

re 1899
EMIER CHOIX

e HOGG-MONS.

Demoiselle brevetée, connaît bien l'allemand et le français, donnerait des leçons. S'adresser rue de Lausanne, 87, au 1^{er} étage.

On prendrait des pensionnaires au Café « Tempérance », rue de Zuchringen. 2654.

BONNE CUISINE

AVIS
A partir d'aujourd'hui on trouvera à l'ancien magasin des dames Bardy, rue de Lausanne N° 84, de la Volaille de Bresse, de première qualité. B4014F 2035
Se recommande J. Bauer.

Piano d'artiste

Magnifique piano, cordes croisées, cadre fer, doubles flambeaux, construction tout à fait supérieure, garantie, est à vendre après un mois d'usage, pour cause majeure, 700 francs; compiant; valeur, 1200 fr. — Ecrire de suite à Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous chiffres H3993E. 2035

QU'EST-CE QUE LE Pinal ?

LE PINAL est une nouvelle invention de très grande importance pour les soins de la chevelure; c'est le seul moyen qui donne toute garantie contre les maladies si variées qu'aucun chevelu. Son emploi empêche la formation des pellicules. **LE PINAL** est la seule préparation qui empêche la chute des cheveux et qui leur conserve leur nuance naturelle. Le Pinal donne à chacun, aux personnes âgées comme aux enfants, une abondante chevelure; c'est pourquoi aucune table de toilette ne devrait être dépourvue.

Le Pinal est breveté sous N° 11,183

Prix du Pinal : 4 francs
Dépot pour Fribourg : Chez MM. Thurler et Kohler et M. L. Bourgknecht.
Dépot pour Morat : Chez M. Fréd. Golliez. 2543

OTTO KARRER, pharmacien
Fabrique de produits chimiques et pharmaceutiques
HORGES-ZURICH

A LOUER

à Beuregard, à proximité immédiate du tramway,

un beau magasin
et plusieurs logements de 3 et 5 pièces. Eau et gaz dans les cuisines. S'adresser à Hercule Hogg Mons., à Monscourt. 2228

HERNIES M. BECK,
cur de Berg-
holz Guich-
willer (Alsace) indique gratuitement la meilleure traitements des Hernies.

PIANOS Location. — Echange. Vente. — Accordéon. Magasin de musique et instrum. en tous genres OTTO KIRCHHOFF 117, rue de Lausanne, Fribourg.

A LOUER
rue de Lausanne, 47, plusieurs appartements complètement neufs, de trois pièces et cuisine avec eau, caves, terrasses, cour-buanderie, jardin. A la même adresse, à louer magasin complètement restauré, et ayant constamment couverte par les crues arrière-magasin très éclairé. 2530

LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Grand Rue, 13, Fribourg (Suisse)

ANNONCES

Agence de publicité Haasenstein et Vogler
rue Saint-Nicolas

ABONNEMENTS

	Switzerland	Foreign
Trois mois . . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	Fr. 8 —	Fr. 13 —
Un an . . .	Fr. 12 —	Fr. 25 —

Un numéro du journal : 5 centimes

ANNONCES

Announces	Reclames
Canton, la ligne 15 cent.	50 cent.
Suisse, 20 cent.	20 cent.
Etranger, 25 cent.	25 cent.

La Presse est une œuvre pleine d'une utilité souveraine. (Pm IX.)

DERNIÈRES DÉPÉCHES

Nouvelles du jour

Orange River, 24 novembre. Un membre du Parlement du Cap, revenant de Belmont, rapporte qu'un engagement a eu lieu près de Belmont et que les Anglais ont emporté à la baionnette les positions des Boers.

Londres, 24 novembre. Le War Office a communiqué une dépêche, reçue hier soir, disant que lord Methuen a attaqué, dans la matinée du 23, les Boers établis dans une forte position à Belmont. Les Anglais ont emporté trois bateaux. Ils se sont battus d'une façon splendide. Les Boers se sont défendus avec beaucoup de courage et d'habileté. La victoire des Anglais a été complète. Il ont fait 40 prisonniers. De nombreux Boers ont été tués. Les Anglais se sont emparés d'une grande quantité de chevaux et de bétail et ont détruit beaucoup de munitions. Les pertes anglaises sont évaluées à 3 officiers tués, 21 blessés, 55 hommes tués et 125 blessés. Le général Fetherstonhaugh est au nombre des blessés. Il y a 21 manquants.

Pietermaritzburg, 23 novembre. Le général Hildyard a fait dans la matinée une sortie à Estcourt. Le combat est actuellement engagé.

Durban, 24 novembre. Tous les canons de marine débarqués ont été expédiés mercredi à Estcourt.

Londres, 24 novembre. On télégraphie de Pietermaritzburg au Times que le bruit court que le général White a fait une sortie le 19 et qu'il a occupé plusieurs positions autour de Ladysmith.

Londres, 24 novembre. On télégraphie de Mafeking au Times que les rentrances boers se rapprochent chaque jour de la ville. L'eau s'épuise.

Le Cap, 24 novembre. Sirs Redvers Buller est parti pour le Natal. Les autorités militaires empêchent toutes divulgations sur le mouvement des troupes. On assure que les Anglais sont en mesure de repousser toute invasion au nord de la colonie.

Londres, 24 novembre. Le ministère de la guerre vient d'ordonner la mobilisation de huit nouveaux bataillons de la milice; la mobilisation commençera le 11 décembre. Les journaux du soleil publient une dépêche de Pietermaritzburg disant que le général Hildyard a fait une sortie de Estcourt et qu'il est maintenant en train d'attaquer les Boers.

M. Milner annonce à M. Chamberlain qu'une réunion des notables indigènes, représentant plusieurs races de la colonie du Cap, a voté un ordre du jour de fidélité à la reine, lui offrant de combattre pour elle et promettant obéissance et tranquillité.

Le Cap, 24 novembre. On assure que le général Buller revient bientôt du Natal.

Windsor, 24 novembre. M. Chamberlain a conféré jeudi avec le comte de Hatfield et M. de Bülow. Guillaume II a ensuite un long entretien avec le comte de Hatfield.

Suivant la Press Association, M. Chamberlain a eu une entrevue avec l'empereur Guillaume.

Francfort, 24 novembre. On télégraphie de Constantinople à la Gazette de Francfort qu'une députation seraient bien accueillies. Un journal anglais de là-bas, l'Argus, annonce que plusieurs fonctionnaires influents du Transvaal, envoyés par le président Krüger, se sont embarqués à Lourenço Marques pour Capetown. Ce journal ajoute qu'on les croit chargés d'une mission pacifique.

Si ce que l'on croit est au moins ce que l'on désire, cette nouvelle est du meilleur augure.

Francfort, 24 novembre. On télégraphie de Budapest à la Gazette de Francfort que le parti de Kosseuth a été épouvantable scandale à l'occasion de la présentation de la Chambre des députés de la loi sur la Quota. Le comte Szell, résident des ministres, n'a pas pu parler pendant tout un quart d'heure, sa voix étant constamment couverte par les cris affaires en cours.

« A la Reine ! »

Cette unique parole, qui a été tout le toast de Guillaume II au dîner de Windsor, pourra servir de modèle aux orateurs des banquets du XX^e siècle. Elle prouvait au surplus que l'empereur d'Allemagne ne voulait pas se compromettre dans les affaires en cours.

Ses faux sujets n'ont pas tant de scrupule, et les journaux de Berlin énoncent des jugements sévères sur la situation des Anglais au Transvaal et prouvent par là que leurs sympathies vont entièrement aux Boers.

Quoique peu enclins à s'enflammer, les Anglais n'ont pas attendu la confirmation de la nouvelle de la prise par les Russes de Hérit, la capitale de l'Afghanistan, pour discuter passionnément les conséquences de cet acte qui montre que les Russes sont disposés à avancer toujours plus vers l'Inde.

Le Morning Leader demande à savoir comment le gouvernement pourra se justifier d'avoir retiré 10,000 hommes de l'armée des Indes pour les envoyer dans le Sud de l'Afrique.

Il ajoute : « Si le gouvernement croit que l'invasion des Indes par la Russie est un danger réel, il ne doit pas à cette heure affaiblir la défense de cette contrée. » Que M. Chamberlain répondre ! Ce ministre brouillon aura plus d'un compte à régler avec l'opinion publique de son pays.

Les délégations autrichienne et hongroise se sont enfin mises d'accord pour la quote-part aux dépenses communes de la monarchie. La Hongrie payerait 34,4%, soit une augmentation de 3 % sur la quote-précédente, c'est-à-dire un peu plus de trois millions de florins.

On ne sait pas encore si cette décision sera ratifiée par les deux Parlements. L'opposition sera vive, en Autriche, de la part des Tchèques, et, en Hongrie, de la part du parti du lindépendance.

Un journal de Berlin, la *Deutsche Zeitung*, publie une dépêche de Saint-Pétersbourg disant que le comte Mouravieff aurait reçu l'ordre du czar de faire arrêter le ministre des finances, M. Witte, jusqu'à l'homme en lequel Nicolas II mettait le plus de confiance et auquel il laissait le soin d'organiser toute l'administration intérieure de l'Empire. Cette arrestation serait motivée par des spéculations financières auxquelles se serait livré le ministre.

M. Witte aurait essayé d'obtenir une audience du czar, mais n'a pu réussir.

Le Daily Mail annonce que le prince de Galles a décidé de s'abstenir de s'intéresser à la participation de l'Angleterre à l'Exposition, si les attaques de la presse française à propos du Transvaal continuent.

Jusqu'à présent, le prince de Galles n'avait jamais épousé les colères officielles de l'Angleterre contre la France. Il aimait trop Paris, pour se priver du plaisir d'aller aussi souvent que cela lui plaît.

M. Ferdinand Brunetière a fait hier à l'Académie française, le rapport sur les prix de vertu, et M. Gaston Boissier sur les concours de l'année 1899.

A la Chambre française, l'abbé Lemire a proposé la création d'un « ministère du travail ». C'est le ministère de la question sociale, le ministère de l'avenir, et nous ne nous étonnons pas que la proposition en soit faite par un homme aussi informé et un esprit aussi généreux qu'est l'abbé Lemire. Mais ce qui est surprenant, c'est que le ministre socialiste, M. Millerand, a appuyé l'idée de l'abbé Lemire. Il faut que ce ministre soit bien puissant dans son parti pour esser se ranger à l'avis d'une « soutane ».

SAMEDI 25 NOVEMBRE 1899

328 — Sainte Catherine, vierge, m. — 37

NUMÉRO 272

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

A la Haute-Cour de Paris, a commencé le défilé des témoins. La première séance a fait constater qu'il y avait parmi eux au moins quelques imposteurs.

Ils étaient incapables de préciser les renseignements qu'ils donnaient, et l'effet produit par leurs dépositions est que ceux qui les ont accueillis d'abord ont été volontairement crédules.

Qui l'aurait cru ? Le général de Gallifet, ministre français de la guerre, qui fait le jeu des ennemis de l'armée en présentant son projet d'enlever aux Tribunaux militaires les crimes et délits de droit commun pour les soumettre aux tribunaux ordinaires, s'appuie sur l'autorité du gouvernement de Charles X. « On ne s'attendait guère à voir Ulysse en cette affaire. »

Ces jours derniers, les journaux américains annonçaient, avec une légitime fierté, que des troupes envoyées de Manille par le général Otis faisaient un beau mouvement tournant pour capturer l'armée d'Aguinaldo.

Aujourd'hui, ils sont obligés de faire savoir à leurs lecteurs qu'Aguinaldo a probablement échappé et qu'il commande des forces considérables.

A la tête de troupes égyptiennes, un colonel anglais a battu 2500 derviches et en a tué 400. C'est un beau chiffre ; mais depuis que les Anglais font des hécatombes de derviches, ils devraient en avoir fini avec ces fanatiques.

Mettant à profit l'agitation de la Catalogne, Don Carlos a lancé un manifeste. Hier, dit-il, le séparatisme catalan n'était que politique, demain il sera national. Le gouvernement espagnol n'y prend pas garde ; en s'opposant au régionalisme, à la décentralisation, c'est lui qui crée les forces séparatistes. »

CONFÉDÉRATION

Grands Conseils. — Dans sa séance de jeudi après midi, le Grand Conseil bâlois a liquidé, en deuxième lecture, le projet d'assurance contre le chômage, et l'a adopté par 46 voix contre 12. Une proposition tendant à soumettre la loi à la votation populaire a été repoussée par 32 voix contre 26 ; mais il est certain qu'il y aura référendum.

— Au cours de la discussion du budget, le Grand Conseil valaisan a invité le Conseil d'Etat à présenter dans la prochaine session un projet de loi sur le colportage et la concurrence déloyale.

— Le Grand Conseil bernois a voté à l'unanimité la prise en considération d'une motion tendant à faciliter les naturalisations, celles en particulier d'étrangers nés en Suisse et qui y ont été élevés, ainsi que de Bernoises, veuves d'étrangers.

— La session du Grand Conseil de Neuchâtel a été close hier, après la vote du budget qui présente un déficit de 342,242 francs.

Diplomatie. — On mandate de Constantinople à la Tribune de Genève que, dans les cercles diplomatiques, on affirme que M. de Claparède, ministre de Suisse à Vienne, va être accrédité sous peu comme ministre plénipotentiaire à Constantinople, sans abandonner pour cela son poste de Vienne.

Carathéodory Effendi est parti de Constantinople pour se rendre à Barne et remettre au président de la Confédération ses lettres de créances qui l'accréditent comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Sultan près la Confédération suisse.

M. Carathéodory garde également son

poste de ministre impérial ottoman en Belgique qu'il y occupe depuis 14 ans.

M. Carathéodory est d'origine grecque, chrétien et richissime. Il est *persona gratissima* du Sultan, qui vient de lui conférer la Grand'Croix de l'Osmanié en brillants.

Les obsèques du colonel Lecomte.

— Jeudi après-midi, ont eu lieu à Lausanne les obsèques du colonel Lecomte. Le service religieux a été célébré au temple de Saint-François, rempli, à cette occasion, d'une foule émouue et recueille. Le pasteur Pettafel a prononcé l'oraison funèbre.

Après le service religieux, le cortège s'est mis en marche pour le cimetière. Le corbillard, chargé de couronnes, parmi lesquelles on remarquait celles du Conseil d'Etat, de la Société des officiers, de la Société des sous-officiers, de la *Revue militaire suisse*, des Sociétés d'étudiants *Belles Lettres* et *Helvétia*, était entouré d'étudiants de l'*Helvétia*. Société dont le colonel Lecomte avait été un des fondateurs. Dans le cortège, on remarquait le Conseil d'Etat, une délégation du Tribunal fédéral, le Bureau du Grand Conseil et de nombreux députés, plusieurs colonels de l'armée fédérale, les Sociétés militaires et universitaires, etc.

Sur la tombe, des discours ont été prononcés par M. Viquerat, au nom du Conseil d'Etat, par M. Camille Décoppet, président du Grand Conseil, au nom de ce corps, et par le colonel Edouard Secretan, au nom du corps des officiers.

Rage. — Les sept personnes de Saint-Maurice qui avaient été mordues par un chien enrager sont revenues de Paris jeudi soir, à 7 h., après 18 jours de traitement à l'Institut Pasteur. Toutes sont rentrées dans les meilleures conditions.

Protection des animaux. — Le président de la section cantonale de protection des animaux et la président de la section de la ville de Berne de la même Société ont en jeudi matin une entrevue avec M. Ruffy, auquel ils désiraient demander des renseignements sur le résultat de l'enquête faite au sujet de mauvais traitements auxquels auraient été soumis, suivant des informations de journaux, des chevaux employés pendant les dernières écoles militaires.

M. Ruffy a déclaré qu'une enquête était effectivement ouverte à ce sujet, mais qu'elle n'était pas encore terminée.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Collision sanglante. — Aux Etats-Unis, une collision sanglante s'est produite entre des soldats noirs et la population de Fort Ringgold.

Trois mille coups de fusils ont été échangés. Des deux côtés, il y a eu plusieurs tués et de nombreux blessés.

Naufrage d'un voilier. — Un steamer espagnol a débarqué à Portland (Etats-Unis), une partie de l'équipage d'un trois-mâts français du port du Havre.

Ce voilier était parti le 14 novembre de Bordeaux, avec un plein chargement à destination de la Guadeloupe, lorsque le lendemain, à la suite d'une tempête dans le golfe de Gascogne, son équipage dut l'abandonner au moment où il sombrait.

Trois hommes furent noyés, le pilote, le cuisinier et un matelot. Treize hommes se réfugièrent dans une des embarcations du bord et y demeurèrent deux jours et trois nuits.

40 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

BISTOURI

PAR
Achille MELANDRI

Et, tout frissonnant, le front baigné d'une sueur glacée, il eut la vision très nette du lugubre drapé noir, arboré sur la prison de Londres pour annoncer son exécution !

A ce moment, la petite place de Trinity church s'empilla de bruit.

Bistouri et ses compagnons avaient atteint le plateau, les questions, les exclamations se croisaient dans l'air.

— Qui cherche-t-on ainsi ?

— C'est Jack Raven, le cocher de Sir Lothbury.

— Il a sûrement passé par ici, ne l'avez-vous pas aperçu ?

— Non, ma foi !... que lui veulent-ils ? qu'a-t-il donc fait !

— Il est poursuivi pour vol, et il vient de commettre un meurtre.

— Impossible !... Un si brave homme !

— Nous perdons le temps en paroles inutiles, observe un policeman, il faut continuer notre battue... pour un homme dans sa position, le seul refuge est là...

Du doigt, il indiquait la ligne lointaine des arbres, qui bornait l'horizon.

SUISSE

Un misérable. — Les annales criminelles de Zurich viennent de s'enrichir d'un nouveau forfait, particulièrement odieux. Mardi dernier, un nommé Joseph Meyer, de Clusmen (Lucerne), a assommé dans un accès de fureur alcoolique sa vieille mère, âgée de 83 ans.

Meyer est un homme de 33 ans, qui vivait depuis une année séparé de sa femme, dont il avait eu deux enfants. La mère de cet individu faisait son ménage et élevait ses deux petits fils, âgés de 6 et de 2 ans. A la mort de son père, Meyer avait hérité d'une certaine somme. Aussitôt en possession de cet avoir, il cessa de travailler et se mit à mener une vie de désoires qui lui valait de fréquents reproches de la part de sa vieille mère. Meyer rentrait souvent ivre au logis et il n'était pas rare qu'il batte ses enfants et leur grand'mère. L'autre soir, il se trouvait sous l'influence de la boisson et une querelle éclata entre sa vieille mère et lui. Le monstre osa porter la main sur la pauvre femme et l'accabla de coups, au milieu desquels elle expira. Meyer a été arrêté sur la dénonciation d'un voisin.

Duel d'étudiants. — La Cour d'appel de Zurich, revisant un jugement du Tribunal de district de Zurich, a condamné deux étudiants qui s'étaient battus en duel au café Frohala, à Wollishofen, à 4 jours de prison et 40 fr. d'amende. Les cinq autres personnes qui assistaient au duel ont été condamnées à 30 fr. d'amende chacune. Le Tribunal de district avait libéré les étudiants.

Extradition d'un banqueroutier. — Nous avons narré, il y a quelque temps, les exploits d'un fabricant de tabacs de Bâle, nommé Rodolphe Trubé, qui avait disparu avec la forte somme, après avoir commis dans la gestion de ses affaires toutes sortes de fraudes couronnées par une banqueroute frauduleuse. Trubé s'était réfugié au Transvaal, où le Département fédéral de justice et police l'avait retrouvé. Des démarches ayant été faites pour obtenir son extradition, celle-ci a pu être effectuée encore avant l'ouverture des hostilités anglo-boers, et Trubé vient d'arriver à Marseille. Il ne tardera pas à aller rendre compte devant les Tribunaux bâlois de ses méfaits commerciaux.

FRIBOURG

Grand Conseil

Séance du 23 novembre. — Présidence de M. Chassot, président.

Le Grand Conseil reprend la discussion commencée hier sur l'entrée en matière du projet de loi concernant l'assurance obligatoire du bétail.

M. Chatton a dit ne pouvoir partager l'avocat de M. Pugin. Si l'assurance n'était pas rendue obligatoire, il suffirait de l'opposition d'un grand propriétaire pour priver tout un cercle des bienfaits de la solidarité.

M. Reynold veut garantir la conservation d'un capital de 23 millions. L'assurance libre n'a pas fait ses preuves, même dans la Gruyère, où sur 16,000 têtes de bétail, 5500 seulement sont au bénéfice de l'assurance. D'une manière générale, les assurances sont un des bienfaits les moins contestables de la civilisation moderne.

M. Leicht recommande, lui aussi, le vote de l'entrée en matière ; il désire voir modifier l'un ou l'autre des articles du projet.

M. Python est partisan de l'assurance générale obligatoire ; déjà en 1888, il a vu dans la loi organisant et subsidiant l'assurance au moyen de Sociétés libres, un échec imminent à l'obligation. La loi de 1888 avait établi une transaction entre la montagne et la plaine. Les représentants de la plaine ont consenti à faire entrer le quartier dans la liste des maladies assurées, pour

obtenir le bénéfice de l'article 2 subventionnant les Sociétés libres. Mais cet article n'a pas produit les résultats espérés par la plaine.

Voulons nous discuter la question de la liberté du citoyen ? Cette liberté n'existe que si elle repose sur une certaine indépendance économique, et c'est précisément cette indépendance économique que nous voulons assurer au plus grand nombre possible de campagnards. Que de ruines ont été engendrées par la perte d'une tête de bétail ! L'assurance est un des meilleurs moyens que nous ayons pour empêcher la classe moyenne de descendre à une condition inférieure. L'assurance est nécessaire au petit propriétaire ; le grand n'en a pas besoin ; il peut être de fait son propre assureur. Qui oserait proposer maintenant de supprimer l'assurance obligatoire des immeubles ? L'assurance du mobilier que nous avons établie récemment a été un bienfait pour les pauvres gens qui, auparavant, étaient jetés par un incendie dans le prolétariat.

Le projet a été longtemps étudié ; il est sur le tapis depuis une dizaine d'années. Nous avons été arrêtés par une regrettable jurisprudence du Conseil fédéral qui, dans le calcul de la subvention à allouer aux cantons, ne voulait pas faire entrer en compte le revenu du capital des Caisses cantonales d'assurance. Heureusement, on a renoncé à cette jurisprudence. Il y a, comme le disait hier M. Pugin, une catégorie de subventions fédérales qui nous répugnent ; mais il en est d'autres dont nous reconnaissions l'utilité. Je n'éprouve aucune répugnance à solliciter des subventions fédérales en faveur de l'agriculture et des autres buts économiques.

M. Python expose ensuite les avantages de la combinaison basée sur une double assurance obligatoire, l'une générale pour les maladies épidémiques, l'autre locale ou régionale pour les autres cas de maladie. Son objectif qu'il y a de l'opposition ; mais si tout le monde était d'accord, ce ne serait plus un progrès. Il faut savoir sauvegarder quelquefois les intérêts du peuple contre son gré, et c'est pour ce motif que M. Python n'est pas partisan du référendum. Il ne faut pas s'arrêter à toutes les critiques, mais voir si elles sont fondées.

On a manifesté la crainte que l'assurance obligatoire n'ait pour conséquence de préparer une loi organisant la mise en gage du bétail ; mais cette crainte n'est pas réelle ; nous possédons déjà maintenant tous les éléments pour étudier la constitution du gage du bétail. Lorsqu'on a proposé cette mesure, il y a quelques années, elle a été repoussée avec entrain par une partie des intéressés. Personnellement, M. Python verrait, dans la possibilité d'emprunter sur mise en gage du bétail, une garantie contre l'appauvrissement ; mais il craindrait la transition, qui pourrait être désastreuse en mettant à nu la position de beaucoup de petits gens.

C'est avec raison que M. Lutz a fait ressortir le côté moral de la réforme ; elle habitera la population à la prévoyance. Les assurances sont une des meilleures conquêtes de notre siècle.

M. Corpataux votera l'obligation ; il a vu des gens ruinés par la mort d'une tête de bétail.

M. Reichlen dit qu'on a présenté à tort la Gruyère comme hostile à la réforme. Il est vrai que, dans une réunion assez importante, un certain nombre d'assistants se sont prononcés contre l'obligation ; mais c'est qu'on avait fait une peinture très exagérée et très fausse des charges qui en résulteraient pour les petits propriétaires.

Maintenant que les projets du Conseil d'Etat sont connus, cette opposition ne se manifeste plus, et si l'on soumettait la question au peuple, celui-ci émettrait en majorité un vote favorable.

La situation créée par la loi de 1888 ne peut pas durer, puisqu'il est prouvé qu'elle crée une injustice en favorisant la montagne au préjudice de la plaine. S'il y a des inspecteurs du bétail peu capables, les nouvelles compétences exigeront d'eux un travail qu'ils ne pourront faire et ces fonctionnaires se retireront forcément. M. Reichlen ne s'affrayerait pas de la perspective de la mise en gage du bétail ; cela vaudrait mieux que de courir après les cautionnements.

M. Francey, rapporteur, fait remarquer que les propriétaires d'un nombreux bétail ne sont pas toujours aussi riches qu'on a bien voulu le dire. Ce sont en majorité des fermiers. Toutes les classes des agriculteurs bénéfieront de la loi qui est proposée au Grand Conseil.

M. Schaller se félicite de la discussion intervenue. Elle a répandu une grande lumière sur la question. M. Schaller est, autant que n'importe qui, partisan de la liberté, et c'est pourquoi il s'est montré en 1888, opposé à l'obligation. Nous pensons qu'avec le subsides de l'Etat, l'assurance libre du bétail deviendrait à peu près générale ; mais, après dix ans, c'est à la Gruyère même, il n'y en a que le tiers ; c'est la Singine qui a le mieux répondu à l'attente, puisque ce district a assuré 7800 têtes de bétail sur 15200. Après cette expérience, il faut, ou essayer de soutenir les Sociétés d'assurances libres, ou établir l'obligation. A l'exception de quelques gros propriétaires qui repoussent la solidarité pour ne pas payer la vache du pauvre, la grande majorité des intéressés est favorable à la réforme.

La Confédération a posé pour règle absolue que l'inspecteur du bétail aurait le contrôle des animaux assurés. Dans les deux cours d'inspecteurs du bétail organisés à Pérolles en 1898 et 1899, M. Schaller s'est convaincu que ces fonctionnaires étaient capables, à part trois ou quatre vieillards qu'on n'avait pas voulu dégommier. Les préfets ont reçu pour instruction de ne présenter que des candidats parfaitement aptes.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité moins deux voix. La discussion des articles commencera demain.

M. Bourghne présente le rapport sur le nouveau contrat conclu entre l'Etat et le consortium des salines pour la fourniture du sel. Le traité actuel expire au 31 décembre 1902. On le renouvelera d'avance. A la demande des salines qui désirent être fixées sur nos intentions plusieurs années à l'avance, le contrat nouveau est à l'avantage de l'Etat, qui bénéficiera d'une dotation de 25,000 fr. par an. La Commission est unanime à proposer la ratification du traité.

M. Théraulaz ajoute que, pendant les treize années que durera le traité, nous bénéficierons en tout de 325,000 fr. L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier prochain.

La ratification est accordée à l'unanimité.

M. Louis Weck présente le rapport sur le décret concernant la construction de la route de Guin-Planfayon, section Tavel-Aiterswyl. Il y aura très peu de travaux d'art à exécuter. La longueur de la section est de 4764 mètres, et le devis s'est élevé à 140,000 fr. ; il ne sera très probablement pas dépassé.

M. le président de la commission d'assurance de Morard, dans la section de Tavel, a envoyé à la préfecture un rapport sur l'organisme chargé de la construction de la route.

M. Bourghne présente le rapport sur la proposition de loi visant à interdire la vente de bœufs et de vaches à l'abattoir.

M. Dinichert, rapporteur, propose d'interdire la vente de bœufs et de vaches à l'abattoir.

M. Bourghne présente le rapport sur la proposition de loi visant à interdire la vente de bœufs et de vaches à l'abattoir.

M. Bourghne présente le rapport sur la proposition de loi visant à interdire la vente de bœufs et de vaches à l'abattoir.

M. Bourghne présente le rapport sur la proposition de loi visant à interdire la vente de bœufs et de vaches à l'abattoir.

M. Bourghne présente le rapport sur la proposition de loi visant à interdire la vente de bœufs et de vaches à l'abattoir.

M. Bourghne présente le rapport sur la proposition de loi visant à interdire la vente de bœufs et de vaches à l'abattoir.

Albert sentait sa tête s'égarter.

Dans le désordre de ses pensées, il se souvint des paroles de Sir Roger : « Le docteur Williams dorme au Warrior Square ? »

Les minutes valaient des siècles, il fallait y courir sans retard.

Il plia son mouchoir en quatre, y versa le reste du cordial qu'il avait apporté dans un flacon à tout hasard, et serré fortement ce bandeaup improvisé sur la plâie pour arrêter l'hémorragie jusqu'à l'arrivée du médecin, puis, sortant de la maison comme un halluciné, il partit à toutes jambes dans la direction du Warrior Square.

Miss Morgan resta seule, sous la garde de Dieu.

Aucun bruit dans ce salon mortuaire.

Seule, la pendule chuchotait doucement sur la cheminée, mesurant peut-être la dernière heure de la victime...

De longues minutes s'écoulèrent ainsi, puis un pas furtif glissa dans le corridor, une ombre blême parut à la porte, et s'avanza vers ce corps inertie.

C'était Annie Raven.

Sa main osseuse palpa le corsage de miss Morgan et s'arrêta à la place du cœur.

Elle ressemblait à ces envoutées d'autrefois qui perdaient d'une longue aiguille l'image de leur ennemie, dans l'espoir de hâter sa mort.

Soit que les pulsations fussent trop faibles pour être senties à travers ses vêtements, soit pour tout autre motif, la femme de confiance de Sir Roger crut s'apercevoir que le cœur d'Ellena ne battait plus.

« Tu es venue pour me ruiner, bafouler mes espérances... J'étais chez moi, entendu ? chuchota Annie.

En disant ces mots, Annie remarqua que l'abdomen qui entourait la blessure de sa victime, et empêchait le sang de jaillir.

« Ah ! dit-elle avec un ricanement amusant,

LA LIBERTÉ

que les projets du Conseil d'Etat connus, cette opposition ne se manifeste, et si l'on soumettait la question, celui-ci émettrait en majorité favorable.

La discussion créée par la loi de 1888 ne durer, puisqu'il est prouvé qu'elle est injuste en favorisant la monopole préjudice de la plaine. S'il y a des bœufs peu capables, les noumpéennes exigeront d'eux un travail ne pourront faire et ces fonctionnaires se retrouveront forcément. M. Reichlen n'aurait pas de la perspective de la gage du bœuf; cela vaudrait mieux pourir après les cautionnements.

M. Francey, rapporteur, fait remarquer

propriétaires d'un nombreux bœuf ne sont pas toujours aussi riches qu'on pourrait le dire. Ce sont en majorité pauvres. Toutes les classes des agriculteurs bénéficient de la loi qui est pro-

Grand Conseil.

M. Schaller se félicite de la discussion

sur la question. M. Schaller est,

que n'importe qui, partisan de la

et c'est pourquoi il s'est montré,

opposé à l'obligation. Nous pen-

n'avec le subside de l'Etat, l'assu-

bré du bœuf deviendrait à peu

plus détaillé. Il a été tenu compte de toutes

les observations présentées au cours des premiers débats.

La discussion a lieu par articles.

A l'article 6, M. Dinichert demande que

les agents, courtiers et autres, soient nommés sous la responsabilité de l'établissement

qui veut les employer.

L'orateur évoque d'abord l'autorité de Mgr Fréppel, illustre mémoire.

M. Python estime que l'exigence formulée par M. Dinichert aurait pour résultat de supprimer le courtage. Il ne faut pas aller trop loin; nulle part en Suisse on ne demande autant que nous. Les rapports civils entre le courtier et l'employeur sont régis par le Code des Obligations; s'il s'agit d'un acte coupable, les fautes sont personnelles d'après les principes généraux du droit pénal.

M. Dinichert a tenu à provoquer des explications; il n'insiste pas davantage et retire sa proposition.

A l'article 9, M. Dinichert propose une disposition portant interdiction de la vente à terme des valeurs à lots; cette forme de vente est extrêmement dangereuse.

M. Schaller observe que la proposition de M. Dinichert viendrait mieux à sa place à l'article 11.

M. Python ne croit pas, en présence de la jurisprudence fédérale, que nous puissions introduire une disposition prohibitive.

C'est pour entrer dans l'ordre d'idées de M. Dinichert, que nous introduisons l'obligation de la patente du colportage pour la vente de maison en maison.

M. Dinichert répond que la loi d'Appenzell contient la disposition qu'il propose.

M. Bise aimeraient voir introduire cette disposition; mais le Code des Obligations contient le principe général qui préside aux ventes à terme. La vente de maison en maison ne peut être soumise qu'à des règlements de police.

M. Bourghenicht observe que la vente des valeurs à terme ne sera pas supprimée par la proposition de M. Dinichert; on ne fait pas prohibiter une forme de cette vente, la vente en maison en maison. La vente en public restera autorisée.

M. Python: Il est difficile d'aller plus loin que nous ne le faisons par l'article 10. Si nous exigeons la sévérité, notre loi sera cassée par le Conseil fédéral.

M. Dinichert répond que les conditions posées à l'article 10 sont, à son avis, insuffisantes pour sauvegarder les intérêts des gens naïfs que les courtiers exploitent de préférence. L'article 9 est adopté sans changement; la proposition de M. Dinichert est repoussée par une très forte majorité.

La discussion est suspendue après ce vote, pour être continuée demain.

Séance du 24 novembre 1899. — Présidence de M. Chassot, président.

M. le président du Grand Conseil donne connaissance d'une lettre de M. le président Morard, dans laquelle ce dernier annonce qu'il a envoyé au Conseil d'Etat sa démission de député.

M. le président ajoute qu'il est certaine

ment l'organe du Grand Conseil en exprimant ses regrets de cette détermination, due à des malentendus.

Messieurs, dans notre cher canton de Fribourg, le problème est résolu de la manière la plus conforme au droit naturel et au droit public ecclésiastique. Nous sommes heureux d'accueillir l'union de l'Eglise et de l'Etat, les deux pouvoirs exerçant leur autorité dans la sphère de leurs attributions respectives, sans confusion et sans immixtion injuste, dans une concorde faite de confiance, de respect et d'estime réciproques. L'Etat protège l'Eglise de sa bonne volonté, la couvrant de la protection des lois.

D'autre part, si Notre-Seigneur a dit aux Juifs de son temps: Rendez à César ce qui appartient à César, si l'Eglise a toujours enseigné aux fidèles la soumission et le respect envers les autorités légitimes, si, enfin, comme le disait Guizot: « L'Eglise est la grande école du respect », n'est-il pas juste que nous témoignions une déférence et une confiance particulières envers nos hauts magistrats? Ils sont des catholiques convaincus et pratiquants; ils aiment l'Eglise de toute l'ardeur de leur âme et défendent ses droits et sa liberté avec vaillance et dignité dans les Conseils de la Confédération suisse.

Cette union de l'Eglise et de l'Etat est un bien de famille que nous devons garder précieusement pour le transmettre aux générations futures.

Aussi voulons-nous continuer à travailler dans l'union et la concorde. Et nous nous garderons de laisser pénétrer dans les rangs du parti conservateur catholique le démon de la funeste division. N'avons-nous pas à faire front à des adversaires toujours en éveil

M. l'abbé Favre, professeur à Hauteville, nous montre dans le Christ lui-même un exemple, et le plus sublimé, d'amour de la

M. Cardinaux; Cette section termine le réseau des routes qui ont ouvert toute la partie supérieure du district de la Singine à la circulation.

Le décret est adopté sans opposition.

Vient ensuite la discussion en seconds débats du projet de loi concernant l'émission et la vente des valeurs à lots.

M. Schaller expose que l'ampleur donnée aux premiers débats, et les discussions qui ont eu lieu dans d'autres cantons et aux Chambres fédérales, ont permis au Conseil d'Etat d'élaborer un projet plus complet et plus détaillé. Il a été tenu compte de toutes les observations présentées au cours des premiers débats.

La discussion a lieu par articles.

A l'article 6, M. Dinichert demande que les agents, courtiers et autres, soient nommés sous la responsabilité de l'établissement qui veut les employer.

L'orateur évoque d'abord l'autorité de Mgr Fréppel, illustre mémoire.

M. Python estime que l'exigence formulée par M. Dinichert aurait pour résultat de supprimer le courtage. Il ne faut pas aller trop loin; nulle part en Suisse on ne demande autant que nous. Les rapports civils entre le courtier et l'employeur sont régis par le Code des Obligations; s'il s'agit d'un acte coupable, les fautes sont personnelles d'après les principes généraux du droit pénal.

M. Dinichert a tenu à provoquer des explications; il n'insiste pas davantage et retire sa proposition.

A l'article 9, M. Dinichert propose une disposition portant interdiction de la vente à terme des valeurs à lots; cette forme de vente est extrêmement dangereuse.

M. Schaller observe que la proposition de M. Dinichert viendrait mieux à sa place à l'article 11.

M. Python ne croit pas, en présence de la jurisprudence fédérale, que nous puissions introduire une disposition prohibitive.

C'est pour entrer dans l'ordre d'idées de M. Dinichert, que nous introduisons l'obligation de la patente du colportage pour la vente de maison en maison.

M. Dinichert répond que la loi d'Appenzell contient la disposition qu'il propose.

M. Bise aimeraient voir introduire cette disposition; mais le Code des Obligations contient le principe général qui préside aux ventes à terme. La vente de maison en maison ne peut être soumise qu'à des règlements de police.

M. Bourghenicht observe que la vente des valeurs à terme ne sera pas supprimée par la proposition de M. Dinichert; on ne fait pas prohibiter une forme de cette vente, la vente en maison en maison. La vente en public restera autorisée.

M. Python: Il est difficile d'aller plus loin que nous ne le faisons par l'article 10. Si nous exigeons la sévérité, notre loi sera cassée par le Conseil fédéral.

Mais, Messieurs, le mérite et le principal honneur de notre gouvernement devant les générations futures, c'est la fondation de notre chère Université, qu'un avenir prochain, espérons-le, verra s'enrichir de la Faculté de médecine, qui doit être le couronnement de l'œuvre.

Sans doute, cette grande œuvre a eu des difficultés à traverser, mais n'est-il pas dans le plan de la divine Providence que les hommes soient soumis à l'épreuve pour que de l'épreuve les institutions, comme les hommes, sortent purifiées, fortifiées et grandiées. Sans doute aussi, on peut tenter de tromper le peuple, mais le peuple a le sentiment de la justice; à l'heure voulue, il sait se ressaisir, il sait reconnaître et apprécier les résultats et avec les résultats les œuvres et les hommes qui les ont suscitées.

L'orateur aborde ensuite la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Quels doivent être ces rapports? L'Etat ignorerait-il l'Eglise? la traitera-t-il en vassale ou en aliée?

Messieurs, dans notre cher canton de Fribourg, le problème est résolu de la manière la plus conforme au droit naturel et au droit public ecclésiastique. Nous sommes heureux d'accueillir l'union de l'Eglise et de l'Etat, les deux pouvoirs exerçant leur autorité dans la sphère de leurs attributions respectives, sans confusion et sans immixtion injuste, dans une concorde faite de confiance, de respect et d'estime réciproques. L'Etat protège l'Eglise de sa bonne volonté, la couvrant de la protection des lois.

D'autre part, si Notre-Seigneur a dit aux Juifs de son temps: Rendez à César ce qui appartient à César, si l'Eglise a toujours enseigné aux fidèles la soumission et le respect envers les autorités légitimes, si, enfin, comme le disait Guizot: « L'Eglise est la grande école du respect », n'est-il pas juste que nous témoignions une déférence et une confiance particulières envers nos hauts magistrats?

Ils sont des catholiques convaincus et pratiquants; ils aiment l'Eglise de toute l'ardeur de leur âme et défendent ses droits et sa liberté avec vaillance et dignité dans les Conseils de la Confédération suisse.

Cette union de l'Eglise et de l'Etat est un bien de famille que nous devons garder précieusement pour le transmettre aux générations futures.

Aussi voulons-nous continuer à travailler dans l'union et la concorde. Et nous nous garderons de laisser pénétrer dans les rangs du parti conservateur catholique le démon de la funeste division. N'avons-nous pas à faire front à des adversaires toujours en éveil

M. Favre porte un toast vibrant à la patrie suisse et au canton de Fribourg. (Applaudissements.)

M. le rév. curé Chollet, d'Epesses, prononce un substantiel discours, fréquemment interrompu par les bravos de l'auditoire; après avoir montré, par des faits, la politique féconde et la sage administration du gouvernement catholique de Fribourg, et l'union parfaite des pouvoirs civils et religieux, l'orateur fait un éloquent appel à l'union de tous les citoyens dans le respect et la confiance envers l'autorité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute opportunité.

Nous demandons la permission de citer ici les paroles mêmes, si pleines de sagesse, de M. le curé Chollet; l'hommage qu'elles contiennent à l'adresse du gouvernement conservateur de Fribourg, aussi bien que les conseils qu'elles renferment, leur donnent une haute

"Henneberg Soie,"

— seule véritable, si elle est achetée directement de mes fabriques — en noir, blanc et couleur à partir de 95 c. jusqu'à 28 fr. 50 le mètre en uni, rayé, quadrillé, façonné, damas, etc. (environ 240 qualités et 2,000 nuances et dessins différents)

Damas-soie à partir de	fr. 1.40—22.50	Foulards-soie à partir de	fr. 1.20—6.55
Etoffes en soie écrue pour robe		Etoffes de soie pour robe de	
à partir de	> 10.80—77.50	bal à partir de	ct. 95—22.50
e mètre. Armures-Soie, Monopol, Cristalliques Moire antique, Duchesse, Princesse, Moscovite, Marcellines, Etoffes de soie pour couvertures piquées et drapeaux, etc., etc., franco à domicile. Echantillons et catalogue par retour.			620

G. Henneberg, Fabriques de Soieries, Zurich.

†
Madame Quennec, Madame Alexandrine Lejeune, Monsieur et Madame Lucien Quennec, Monsieur Léon Quennec, Monsieur et Madame d'Armandy, Monsieur et Madame Woronoff, Monsieur et Madame Forestier, Monsieur et Madame Armand Lejeune, Monsieur Paul Dupuis, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Henri QUENNEC

INGÉNIEUR

leur fils, frère, beau-frère, oncle et grand-oncle, décédé à Lausanne, dans sa 63^e année, après une longue maladie, muni de tous les secours de la religion.

L'enterrement aura lieu à Lausanne, samedi 25 novembre, à 2 heures après-midi.

Départ de l'église catholique. Verrerie de Semaïes, le 23 novembre 1899.

PRIEZ POUR LUI !

†
L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur François BAETTIG
sera célébré samedi 25 courant, à 8 heures du matin, en l'église du Collège.

Demoiselle brevetée, connaissant bien l'allemand et le français, donnerait des leçons.

S'adresser rue de Lausanne, 87, au 1^{er} étage. 2657

CHOCOLAT KOHLER
LAUSANNE (SUISSE)

Manufacture de registres et cople-de-lettres
C. MARON, 8, Route de Baden, Zurich, III
SPÉCIALITÉ :

Registres solides pour Banques et maisons commerciales
Règlets spéciales. Imprimés

Papiers à lettres et pour chancelleries.
Enveloppes. Articles de bureau.

HOTEL DE L'AIGLE-NOIR

Rue des Alpes, 60, Fribourg

Etablissement complètement restauré. Café-Brasserie au plein-pied. Jolie salle pour banquets de famille et sociétés. Consommations de premier choix.

BIÈRE DE LA BRASSERIE DU CARDINAL

2623-1598

Tous les samedis et jours de foire, diners depuis 1 fr.

La fabrique d'engrais chimiques de Fribourg achète en tout temps du VIEUX PLOMB aux plus hauts prix. 2464-1500

Les familles E. Broder-Weber, à Fribourg ; G. Weber Flury, à Olten, et L. Messmer-Weber, à Muttenz, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la mort de

Madame Anna-Barbara Häfliger-Weber
née NIGGELER

leur bien aimée mère, belle-mère, grand-mère, sœur et tante, décédée le 23 novembre, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 70 ans.

L'enterrement aura lieu dimanche le 28 novembre, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire : Rue de la Préfecture, N° 214.

A VENDRE

d 10 minutes de Fribourg

une jolie petite maison avec verger ombragé, une pose de terrain attenant avec jardin d'agrément, fontaine. Bien situé sur une bonne route cantonale. Prix 8,500 fr., exige au comptant 2000 fr.

S'adresser à **Ad. Bongard, Beauregard N° 24**, vis-à-vis de la brasserie.

À la même adresse à louer un logement bien exposé au soleil, situé à Beauregard. 2636

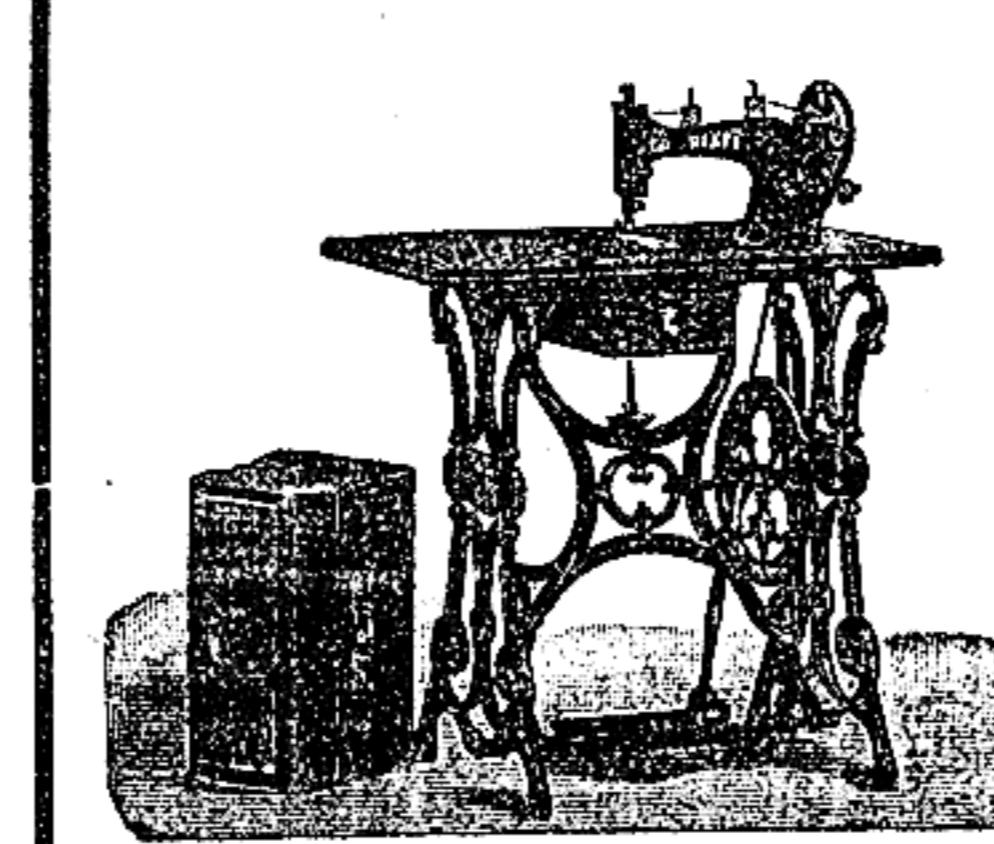
Lard **Saindoux**

Pour cause de provision considérable, le soussigné vend du **lard fumé gras et maigre**, ainsi que du **saindoux** (vérables marchandises du pays), à très bas prix.

Nic. POFFET, charcutier.
147, Rue du Tilleul, 147, Fribourg

Chocolat Kohler, chocolat au lait

SPÉCIALITÉ RECOMMANDÉE



DFAFF MACHINES à coudre

En présence des nombreuses offres de soi-disant **Machines à coudre bon marché**, il est pour chaque acheteur un précepte de précaution de veiller à ce qu'il reçoive aussi quelque chose de bon. Les machines à coudre « Pfaff » offrent, ensuite de leur excellence reconnue, la garantie la plus sûre pour un fonctionnement toujours satisfaisant.

Manufacture de machines à coudre

G. M. PFAFF, Kaiserslautern. (Palatinat.)
Fondée en 1862 900 ouvriers

M^{me} A. SAVIGNY

Sage-femme diplômée

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS

Reçoit des pensionnaires.

Se charge des enfants. 2037

Téléphone 2608

S, rue Grenus, 8, Genève

MALAGA et MADÈRE

Par suite de la crise qui sévit en Espagne, j'ai été à même de me procurer, à prix réduits, grandes quantités de **Malaga** couleur rouge or, première qual. et **Madère** première qualité que je puis céder en petits barils de 16 lit. à 16 fr. (baril compris), contre remboursement. Barils plus grands à meilleur marché, proportionnellement. 2634-1615
Conrad Geiger, Zurich III.

AVIS

A partir d'aujourd'hui on trouvera à l'ancien magasin des dames Bardy, rue de Lausanne N° 84, de la Volaille de Bresse, de première qualité. H4014F 2635

Se recommande

J. Bauer.

A LOUER

rue de Lausanne, 47, plusieurs appartements complètement neufs, de trois pièces et cuisine avec eau ; caves, terrasses, cour-buanderie, jardin.

A la même adresse, à louer **magasin** complètement restauré, et arrière-magasin très éclairé. 2530

JEUNE HOMME

connaissant les chevaux, ou pour tout autre emploi, cherche place.

Entrée de suite.

S'adresser à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler**, Fribourg, sous H4054F.

2659

On demande de suite un **confiseur à l'année**, sachant faire un peu de décors. S'adresser Maison Saintoin Frères, à Orléans.

TABAC

J'expédie contre remboursement :

5 k. bon tabac à fumer 2.20 à 3.80

5 k. 1^{re} q. 4— à 5.—

2½ k. coupe fine 3.50

2½ k. Rognures de cig., fortes 4—

2½ k. douces 2.50

200 cigares Vevey courts 1.90 à 2.—

200 Rio Grande 3.— à 3.20

200 Flora 3.20 à 3.50

Louis Pache, Moudon (Vaud).

Piano d'artiste

Magnifique piano, cordes croisées, cadre fer, doubles flambeaux, construction tout à fait supérieure, garantie, est à vendre après un mois d'usage, pour cause majeure, 700 fr. compiant ; valeur, 1200 fr. — Écrire de suite à **Haasenstein et Vogler**, Fribourg, sous chiffres H3993F. 2625

CAFÉS TORRÉPIES POGGI
en paquets de 125, 250 et 500 gr.
En vente chez **M^{me} Éléonore Savoy**, Fribourg. 418

Pas de Haute

Avant fait des grands achats très avantageux avant la hausse de la laine, j'offre les étoffes pour la saison d'automne et d'hiver de toute nouveauté, en grand choix et de première qualité aux prix exceptionnellement bon marché comme suit:

Drap de dames, en toute nuance fr. 1.45, 1.35, 2.20, 3.—, 3.50, 4.70 p. m.

Diagonal, crêpe, Panama, unifr. 1.50 jusqu'à 3.20 p. m.

Ecosse, pour blouses et robes d'enfants fr. 1.35, 1.50, 2.—, 2.50 p. m.

Loden, Whipcord, Covert-Coat, fr. 1.50, 2.—, 2.40, 3.20, 4.30 p. m.

Echantillons franco

MAX WIRTH Zurich

Limmatquai, 52



OCCASION EXCEPTIONNELLE — A VENDRE

2 arbres pour rôles à eau, avec rosettes.

4 roues dentées, cylindriques avec pignons.

4 roues dentées, coniques avec pignons.

2 paires de meules (champagne).

2 buteries rondes.

1 grande buterie double.

2 nettoyages à grains.

1 tréteau à grains.

1 tarare, aspirateur,

ainsi que plusieurs élévateurs.

Toutes ces machines sont en bon état et peu usagées.

Pouvez renseigner, s'adresser à

H. Wernli, mécanicien, à Berne.

2659

SE TROUVE PARTOUT.

PARIS

PARIS